



Vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous

HAUT-BÉARN 2030



« Là où il y a une volonté commune, il y a un chemin »



Institution Patrimoniale du Haut-Béarn

- Le mot du Président
- L'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn
- Notre territoire
- p8 Un environnement de qualité
- p10 Notre Contrat Environnement
- p14 Notre Contrat Agropastoral
- p24 Notre Contrat Forêt
- p30 Notre méthode: la Gestion Patrimoniale
- p34 Notre Organisation
- p35 **Le Livre d'Or**
- p36 Les engagements

Cahier central

8 siècles de gestion en patrimoine commun

QUAND LA MONTAGNE CHANTE...



FLASHEZ CE QR CODE

Des montagnes vivantes, préservées et respectées



par Robert CASADEBAIG Président

1994, 30 ans déjà... L'IPHB est née, portée par les élus des vallées avec les bergers, voulue par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Elle a un objectif unique et original : la gestion en patrimoine commun... pour valoriser nos montagnes et nos richesses dans le prolongement de l'héritage de nos ancêtres et de notre identité. Un héritage dans leguel la passion, la solidarité, la détermination consensuelle et l'engagement ne font qu'un.

Avons l'audace d'affirmer que notre plus grande richesse est notre territoire avec ses sites merveilleux, sa biodiversité exceptionnelle, sa faune admirable, ses montagnes vivantes au sein desquelles nous sommes si fiers de vivre.

Ayons l'audace de remercier tous ceux qui, de génération en génération, par leur travail, leur sueur, leur savoir-faire, ont souvent consacré leur vie à préserver et à embellir nos vallées. Ayons l'audace de suivre leur chemin, d'expliquer, de vivifier ce patrimoine vivant.

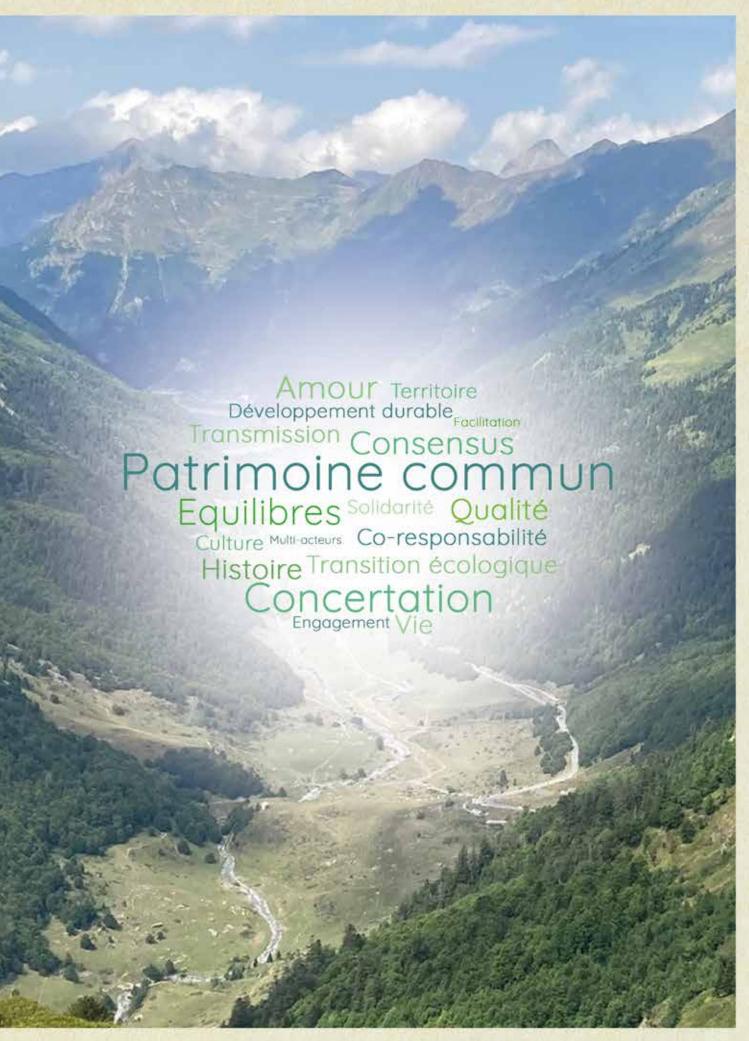
Avons l'audace de ne pas contraindre mais d'encourager, de ne pas interdire mais de susciter le désir de nos bergers, forestiers, artisans, commerçants, entrepreneurs, de l'ensemble de nos forces vives et de nos jeunes d'Aspe, d'Ossau et de Barétous. Ayons l'audace d'exprimer et de transmettre notre passion et notre amour pour des montagnes vivantes... longtemps, longtemps...

La Charte de 1994 est notre « constitution », « Haut-Béarn 2030 » en est le 5ème contrat d'application, notre projet. Ce projet apporte de la nouveauté, de l'agilité et une nécessaire adaptabilité aux bouleversements actuels et à venir, climatiques et socioéconomiques, aux paradoxes et injonctions contradictoires.

Nous avons démontré par notre démarche, notre état d'esprit, nos capacités à décider, à agir et faire en conscience et en qualité. Ayons l'audace de penser que ce mode d'action local hautbéarnais peut inspirer plus largement, qu'il est aussi d'intérêt départemental, régional, national, voire européen.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons décidé de nous unir depuis 30 ans. Le 5ème contrat de notre Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises avec l'Etat, la Région, le Département et les montagnards, reste dans le même dessein: FAIRE ENSEMBLE







Institution Patrimoniale du Haut-Béarn

L'IPHB

L'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn

Près de 30 ans de gouvernance en patrimoine commun

C'est dans l'esprit ancestral de la gestion en bien commun qu'a été créée l'IPHB en 1994, outil de légitimation des acteurs locaux pour les replacer au cœur de la gestion en patrimoine commun de leur territoire dans les domaines particuliers de l'agropastoralisme, de la forêt et plus largement de l'environnement, en appliquant les fondements récents du développement durable.

30 ans d'expérience de gestion patrimoine commun dans l'IPHB démontré l'efficacité et la pertinence de ce mode de gestion, qui est incontestablement considéré comme un atout pour le maintien des qualités du territoire.

Un climat apaisé

En témoignent les 1 500 délibérations prises depuis 1994, le plus souvent à l'unanimité, sans aucun recours devant le tribunal administratif.



Un pari optimiste

La gestion en patrimoine commun a pour socle la réappropriation individuelle et collective du territoire dans le but de susciter une dynamique d'engagement responsable pour renforcer les qualités des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous. Le premier résultat fut de rajeunir, féminiser, moderniser l'agropastoralisme.

Nous vivons sur un territoire qui a une communauté de destin

et qui a décidé de **« faire ensemble »** pour :

Soutenir l'agropastoralisme

Activité fondamentale pour l'équilibre économique et social des vallées béarnaises, l'agropastoralisme concourt aussi à l'entretien des habitats, à l'enrichissement de la biodiversité ou des paysages.

Il s'inscrit donc pleinement dans les objectifs de développement durable. Il n'est pas seulement une activité agricole mais une activité territoriale structurante et fondatrice.



Faciliter l'installation

Pour que le territoire contribue à remettre de l'énergie positive, de l'enthousiasme et de la fierté dans le renouvellement des exploitations agricoles, dont l'avenir conditionne la vie du territoire.



Mieux gérer la forêt

Exploiter plus et mieux : la forêt joue un rôle essentiel pour le maintien de la filière bois, les services environnementaux et la protection contre les risques naturels.



Dans le respect de l'environnement

L'histoire et l'expérience montrent que c'est en s'appuyant sur la dynamique et les savoir-faire locaux, par la concertation et les décisions partagées, que peuvent être positivement abordés le maintien et l'amélioration de la grande qualité environnementale du Haut-Béarn.

La Commission Environnement a pour vocation de prendre en compte la biodiversité dans l'instruction de tous les projets du territoire.



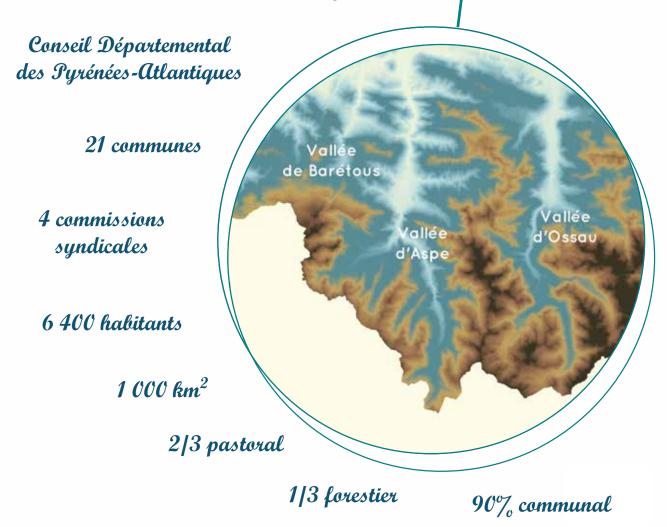
Notre territoire

27 collectivités adhérentes à la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises

Un engagement libre et volontaire

Haut-Béarn

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine



Un milieu naturel d'exception

Dans les vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous, il est caractérisé par une forte anthropisation, une grande qualité environnementale et des paysages majestueux.

Des ressources naturelles préservées :

• l'herbe : 65 000 ha de pâturages d'altitude

• l'eau : 750 km de cours d'eau principaux et 47 lacs et « laquets »

• la forêt : 30 000 ha de hêtraie-sapinière

Un territoire en évolution

Le département compte la moitié du cheptel transhumant des Pyrénées. Malgré les dommages démographiques du XXème siècle, le Haut-Béarn conserve encore les équilibres fragiles d'une société pastorale, indispensables à un développement local durable. L'équilibre subtil entre les activités économiques historiques (pastoralisme, forêt, hydroélectricité) et contemporaines (tourisme d'été et d'hiver) où les unes renforcent les autres est notre responsabilité.

Une gestion en patrimoine commun ancestrale

Propriété des communes dans sa quasi-totalité, le territoire est géré en bien commun depuis des siècles par ses habitants.

Les valléens étaient déjà considérés comme des copropriétaires, coresponsables du territoire ainsi que de ses ressources, et donc impliqués dans leur gestion avec un objectif affirmé : conserver et valoriser le patrimoine pour le transmettre aux générations futures.

Ce mode de gestion a façonné le territoire et ses paysages, dont la qualité est reconnue dans les inventaires environnementaux



Les Fors du Béarn (dès le X^{pme} siècle) reconnaissent que les habitants sont libres, qu'ils peuvent « faire status et assemblées et disposer de leurs bocages et pâtures communes ».

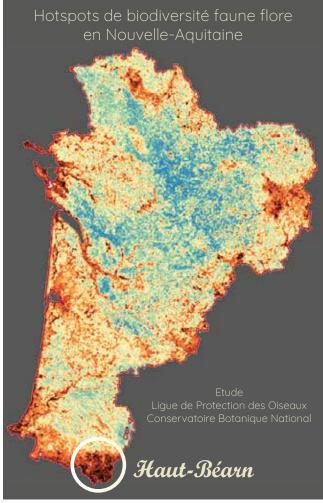
Ils sont le symbole de la liberté primitive des communes béarnaises (Rivière, 1856).

Un environnement de qualité durablement façonné par l'Homme

Une richesse exceptionnelle

Le Haut-Béarn fait partie des territoires français où se concentrent les plus grandes richesses de biodiversité, tant floristiques que faunistiques.

Cette qualité environnementale est nettement reconnue. En témoignent les différents inventaires et couches de règlementations et de protections qui y ont été superposés au cours des dernières décennies.





Une faune et une flore emblématiques et variées

Une montagne **« jardinée »** par l'Homme et ses troupeaux depuis **« toujours »**...



L'amour des Hommes pour leur montagne

La qualité des espaces et de notre patrimoine écologique témoigne des rapports entre l'Homme et son territoire, entre l'Homme et la nature (la transhumance, la gestion en patrimoine commun, les pratiques pastorales, le maintien des races locales, la gestion forestière et des cours d'eau...) issus de l'histoire, des pratiques, des modes de vie et du fort ancrage des habitants dans leurs vallées.

Un socio-écosystème vertueux

Au-delà des aspects économiques et sociaux, la pérennité du maintien des hommes et des femmes avec leurs pratiques sur le territoire permet de maintenir la richesse environnementale et la biodiversité.

Le 5^{ème} contrat d'application de la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises a pour vocation de reconnaître et d'encourager ces hommes, ces femmes et leurs pratiques.



Notre Contrat Environnement

Une implication ancestrale en responsabilité

Le constat est avéré, la riche biodiversité et la multiplicité des services écologiques rendus résultent en très grande partie des activités humaines traditionnelles. Ces socio-écosystèmes doivent être mieux expliqués à nos concitoyens pour démontrer qu'ils sont la source des qualités écologiques.

La gestion locale pour trouver les équilibres

La recherche des équilibres pour préserver toutes les formes de vie dans nos montagnes ne peut s'envisager que grâce à la concertation des acteurs du territoire riches de leur expérience. Pour être maintenue, voire améliorée, la qualité environnementale doit donc nécessairement être connue, gérée avec les hommes et les femmes qui y contribuent au plus près des réalités du terrain. Réfléchir, élaborer et faire ensemble est la meilleure façon de susciter le désir des habitants de prendre en charge leur territoire en pleine responsabilité.

Un équilibre choisi mais fragile

La préservation de la qualité environnementale de notre territoire passe par le maintien des hommes et des femmes et de leurs usages :

- Le pastoralisme multimillénaire a créé une mosaïque de milieux, avec des espaces prairiaux ouverts côtoyant des landes et de la forêt qui, combinés, offrent une diversité d'habitats sauvages particulièrement riches.
 - Il joue un rôle essentiel sur la biodiversité car il participe à la phytodiversité des prairies béarnaises qui sont quasi endémiques. Elles contribuent à la bonne santé des animaux et des sols.
 - Réciproquement, la qualité du pâturage est positivement corrélée avec la diversité floristique.
 - Le pastoralisme entretient les paysages et maintient les espaces ouverts qui marquent l'identité des vallées. Ces milieux ouverts, indispensables à la gestion des risques naturels, sont des atouts d'attractivité touristique et rendent aussi des services importants face à l'évolution climatique par la séquestration du carbone, la régulation de l'eau et la stabilisation des sols.
 - L'agropastoralisme du Haut-Béarn présente une faible empreinte carbone et rend de nombreux services paysagers, de biodiversité et de régulation.
- La forêt en Haut-Béarn est valorisée en « forêt jardinée », jamais en « coupe rase ». Sa multifonctionnalité
 est sa plus grande qualité. La récolte de la ressource excédentaire permet de capitaliser de la biomasse
 qui enferme le carbone atmosphérique. Elle est un refuge pour la biodiversité animale et végétale. Elle
 stocke et purifie de grandes quantités d'eau. Enfin, elle constitue une protection naturelle contre les
 avalanches, chutes de blocs, glissements de terrains, érosions...



Nos actions

Pour aller plus loin flashez ce QR CODE



Construire les équilibres du territoire

Le Haut-Béarn est une terre d'équilibres : entre nature et urbanisation, entre environnement et aménagement, entre activités traditionnelles (pastoralisme, sylviculture) et activités contemporaines (tourisme d'été et d'hiver). Cette harmonie repose sur la concertation des acteurs, la confrontation des enjeux, le dialogue et les décisions co-construites. Notre ambition est d'atteindre l'équilibre socio-environnemental de tous nos projets.

2. Préserver la faune et la flore

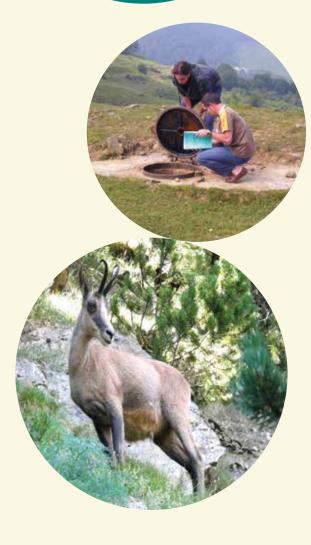
Les espèces emblématiques de faune (gypaète...), de flore (lys des Pyrénées...), les espèces endémiques, sont très nombreuses et font la noblesse de nos montagnes dont les habitants sont fiers. Tous les projets sont instruits de sorte à les identifier, les respecter (ex : contournement de zones humides, de placettes de Grémil de Gaston...) ou ne pas les déranger (évitement des zones de nidification des grands rapaces lors des héliportages...). L'efficacité repose sur notre capacité à accéder à l'information sur ces espèces sensibles.

3. Adapter la gestion de notre ressource en eau

La ressource en eau, aujourd'hui abondante, connaîtra, demain, les conséquences du changement climatique. Le prélèvement d'eau devra être maîtrisé dans une perspective de sobriété.

La qualité de nos sources constitue un patrimoine inestimable que nous devons transmettre dans les vallées puis dans le piémont en toute responsabilité. Le pastoralisme est
associé à une pluralité
d'écosystèmes, de cultures, d'identités
et de connaissances traditionnelles
et à une longue expérience de
coexistence avec la nature.

« 2026 Année du pastoralisme » ONU





La transhumance allie tradition et innovation, a un impact bénéfique sur les écosystèmes, préserve les races locales et améliore la fertilité des sols et la biodiversité .

UNESCO - Décembre 2023

4. Défendre l'innovation

Face aux évolutions climatiques, notre pays s'est engagé dans la transition énergétique. Afin de contribuer à cet effort, le Haut-Béarn est porteur d'initiatives innovantes, de solutions douces, notamment dans la production d'énergie renouvelable : photovoltaïque, « *Paganelle* » (mix photovoltaïque et groupe électrogène), picocentrales hydrauliques, microcentrales hydroélectriques...

5. Assurer une veille environnementale

Nos richesses de biodiversité classent notre Haut-Béarn comme un territoire d'exception. Afin d'améliorer encore la qualité de notre gestion, nous devons connaître et partager les informations pour apprécier les enjeux et être au rendezvous de notre responsabilité.

Nos usages, nos expériences, nos savoir-faire doivent être valorisés par des retours d'expérience, des études, des partenariats.

La veille sur les politiques publiques environnementales départementales, régionales, nationales et européennes est une grande nécessité.

6. Témoigner des bienfaits de nos pratiques

Notre socio-écosystème générateur de bienfaits environnementaux mérite d'être analysé, débattu et enrichi. Il a vocation à être partagé, expliqué, pour que les acteurs du Haut-Béarn portent le témoignage de sa construction et de ses valeurs.

Notre volonté est d'organiser des rencontres, des communications, tant auprès du grand public que des habitants des vallées. Certains de nos usages sont encore mal connus et leurs effets mal compris comme par exemple, l'écobuage.



Notre Contrat Agropastoral

Aller au-delà des paradoxes

Après 30 ans d'action commune menée par les partenaires dans l'IPHB et plus de 20 millions d'euros investis, nous assistons à la renaissance du pastoralisme qui était au bord de l'extinction. Les effets les plus tangibles sont la féminisation du métier et l'évolution qui a vu disparaître « *le pastoralisme des hommes sacrifiés* » pour laisser la place à la transhumance en famille. Toutefois, nous sommes à nouveau à la croisée des chemins, et des risques menacent les acquis et le potentiel de l'activité pastorale à court terme, notamment l'impact de nouveaux prédateurs...

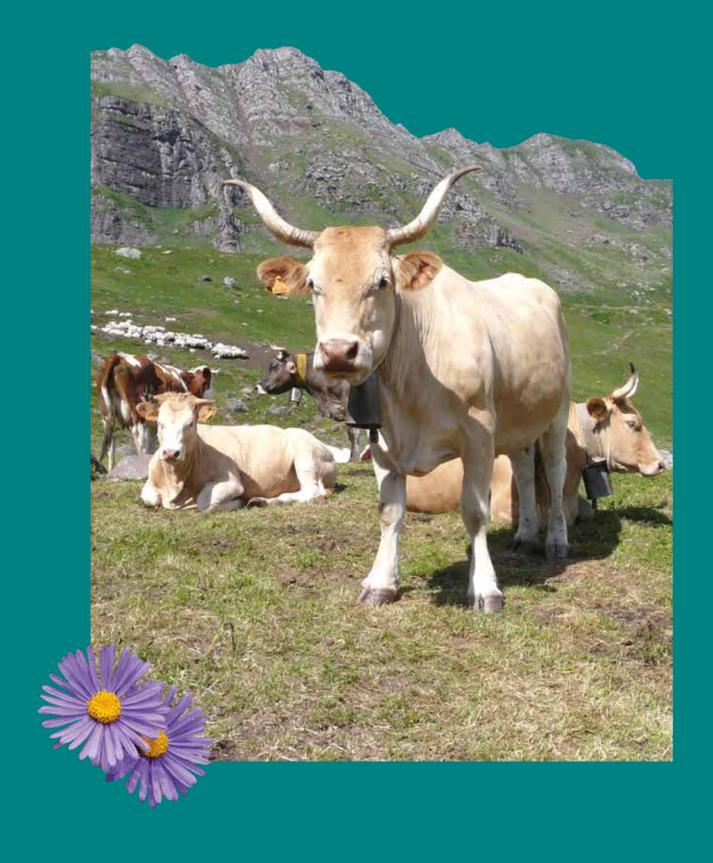
Les partenaires s'accordent sur la nécessité de pérenniser l'activité pastorale, essentielle à la gestion durable des espaces montagnards :

- · au niveau économique et social
- au niveau de la qualité des produits
- pour l'ouverture des milieux et l'entretien des paysages
- · pour la biodiversité
- pour l'attractivité touristique
- pour l'identité culturelle

Aujourd'hui, la société civile est en demande de paysages et de produits de qualité, issus de l'élevage extensif et de la transhumance, tout en réclamant de plus en plus d'espaces « intacts » et « préservés ». La pression s'accentue donc pour réduire les activités humaines et les aménagements en montagne considérés par certains comme néfastes à la qualité environnementale tant recherchée.

Mais aussi paradoxal que cela puisse paraître, le fait d'équiper les estives de cabanes viabilisées, de fromageries aux normes, d'équipements de traite... et même de dessertes, contribue à l'entretien des espaces, la préservation de la biodiversité et à la qualité environnementale.

Nous n'avons pas le choix, nous devons continuer à moderniser les estives, y compris en répondant aux nouvelles nécessités comme la mécanisation de la traite et la création « raisonnable et raisonnée » de quelques dessertes intégrées...



Nos actions

Pour aller plus loin flashez ce QR CODE



Un nouveau Diagnostic Pastoral

Depuis les années 1980 nous réalisons tous les 10 à 15 ans, un « Diagnostic Prospectif Pastoral Intervalléen ». Cet état des lieux nous permet d'analyser l'évolution de notre patrimoine, de notre activité, de nos pratiques et de mettre en perspective notre politique pastorale et nos actions futures. Le dernier diagnostic prospectif a révélé 4 axes majeurs :

- 1. Accroître l'attractivité du métier d'éleveur transhumant en actionnant 3 leviers principaux : l'économie, la sécurité, la modernisation
- 2. Investir et innover pour le gros bétail
- 3. Faciliter l'installation et la transmission des fermes
- 4. Reconquérir des zones intermédiaires

Un nouveau Diagnostic Prospectif Pastoral Intervalléen devra être réalisé, durant ce contrat, avec l'ensemble des partenaires de l'IPHB. Il pourrait utilement intervenir à l'issue des prochains renouvellements des élus municipaux en 2026

Accroître l'attractivité du métier

Longtemps, le métier d'éleveur transhumant signifiait de longues journées de travail, un salaire en dessous du minimum national, jamais de congés, un métier très engagé et solitaire, en transhumance notamment, et peu ou pas de reconnaissance des contributions à la qualité du territoire : « le pastoralisme des Hommes sacrifiés ».

C'est en éclairant les valeurs de ce métier toujours hors norme, en valorisant sa production, en assurant sa sécurité et en modernisant encore ses outils que l'on renforcera l'attractivité du métier de berger/vacher/chevrier transhumant.

Levier 1 - Renforcer l'économie pastorale

Les fromages fermiers de brebis, vache, chèvre et mixte de ferme ou d'estive sont les produits phares issus de la transhumance. Les agneaux de lait, les viandes de veaux, poulains, vaches, chevaux, les miels de montagne, constituent aussi l'assise de l'économie agropastorale de nos vallées.

Nos produits sont reconnus mais la valeur ajoutée reste à travailler. Cela passe par le développement du chiffre d'affaires autonome de l'agropastoralisme afin de donner aux exploitations des marges de manœuvre qui permettront





d'embaucher pour desserrer le nœud gordien des temps de travaux qui étrangle les exploitations de montagne.

Ce 5ème contrat s'engage à accompagner la profession agropastorale dans ses initiatives à la recherche de marge économique. Nous aiderons aussi les collectivités propriétaires et gestionnaires des estives et des installations pastorales à répondre aux besoins des transhumants.

Renforcer la rentabilité des exploitations, c'est aussi les rendre plus attractives pour l'installation des jeunes, tant au niveau intrafamilial que hors cadre familial.

Levier 2 - Assurer la sécurité des Hommes et des bêtes

Encourager le pastoralisme en famille passe avant tout par l'assurance de garantir la sécurité en estive.

Sécuriser l'accès aux estives :

70 estives ne sont accessibles qu'à pied par des sentiers de montagne qui subissent chaque hiver les assauts des intempéries. Répertorier et dégager des moyens d'intervention pour faciliter l'accès des troupeaux, réduire et traiter les zones de danger et rendre possible le muletage professionnel est essentiel.

L'accès aux estives c'est aussi pouvoir acheminer dans de bonnes conditions tous les matériels et fournitures ainsi que la nourriture et les produits indispensables à la vie en estive et à l'activité professionnelle d'éleveur fromager. C'est aussi assurer le ravitaillement régulier et l'acheminement de la production de fromage. Les héliportages de début et fin de saison sont déterminants pour garantir le maintien de l'activité pastorale en estives non desservies. La vie en famille, la traite et la fabrication fromagère sont directement dépendantes des opérations de portage : héliportage et muletage.

Sécuriser les familles

Favoriser le pastoralisme en famille impose de rompre l'isolement par des moyens de communication efficaces. Le réseau de radiotéléphone d'estive fonctionne depuis 1990. Ce réseau est directement connecté au Centre de Traitement des Appels de Secours du département 24h/24h.

2 relais sont en place sur 2 pics surplombant nos vallées. Les travaux d'entretien et de maintenance évolutive sont indispensables pour garantir leur bon fonctionnement.

Sécuriser les troupeaux

Les outils de protection des troupeaux doivent répondre aux particularités des pratiques de l'éleveur, de la conduite du troupeau et de la configuration de l'estive. Face à ces réalités, les seules réponses efficaces sont celles que l'on construit avec les éleveurs, avec un esprit ouvert à l'innovation. C'est aussi organiser le transport héliporté des animaux blessés en estives qui pourraient être sauvés à la ferme.

Levier 3 - Améliorer les conditions de vie et de travail

Poursuivre l'aménagement des estives

Des efforts particulièrement importants ont été réalisés sur les estives laitières. Ils ont permis d'enrayer la tendance à l'agrandissement et à l'abandon de la traite en estive présentée il y a 30 ans comme inéluctable. La notoriété du fromage d'estive est nettement devenue un atout pour la filière.

La dynamique d'équipement des estives laitières leur garantit un bon niveau d'utilisation et de préservation de la biodiversité des milieux montagnards à haute valeur naturelle.

La logique de soutien aux systèmes pastoraux laitiers doit être poursuivie, pour maintenir la transhumance laitière.

Moderniser l'outil de travail

L'intensité du travail en estive dépasse de beaucoup les normes du code du travail français. Faciliter le travail, réduire les temps et la pénibilité du travail sont impératifs.

3 axes principaux doivent être travaillés :

· L'énergie dans les cabanes pastorales

Sur les 150 cabanes habitées chaque été, seules une cinquantaine bénéficie d'un approvisionnement ou de la production « in situ » d'énergie. Le Haut-Béarn a développé des systèmes innovants de production électrique qui fait appel au photovoltaïque, à la très petite hydraulique (picocentrales) ou au mix photovoltaïque/groupe électrogène (Paganelle). Certains apportent une énergie de petite quantité qui fait fonctionner des outils adaptés, d'autres permettent la traite mécanique en réduisant la consommation de carburant.

• La mécanisation de la traite

Le fromage d'estive est le produit phare qui stimule la vente des autres produits de la ferme. Désormais, à l'exploitation, tous les animaux sont traits à la machine. Pour des raisons physiologiques liées à l'animal autant que pour l'Homme (tensions musculaires, rhumatismes...) la traite mécanique devient indispensable en estive. Progressivement, tant pour réduire les temps de travaux que par nécessité, la traite ne pourra se prolonger en estive qu'à condition de la mécaniser.

Cela nécessite de nouveaux aménagements (dalles et quais de traite, eau sur les lieux de traite, traitement des eaux de lavage...).

Raisonner collectivement cette évolution devient un impératif.

· Des désenclavements raisonnés et raisonnables

70 estives ne sont accessibles que par sentier, ce qui alourdit considérablement l'organisation de la transhumance et des liens entre le haut et le bas.









Nous.

les éleveurs

de gros bétail, nous vous

demandons de ne

pas nous oublier...

Quelques estives qui sont de vrais « pôles pastoraux laitiers » situés en zones peu accidentées, dont les enjeux paysagers et environnementaux peuvent être bien traités, pourraient être désenclavées, facilitant ainsi la pratique du métier et réduisant les coûts de compensation de l'isolement (héliportage et muletage notamment).

Ces projets sont traités avec toute l'attention et les précautions nécessaires dans le cadre de « l'instruction patrimoniale » développée depuis 30 ans par l'IPHB et qui démontre, par les réalisations abouties, toute sa pertinence.

2. Investir et innover pour le gros bétail

Les bovins représentent 50% de la transhumance dans les vallées du Haut-Béarn, auxquels il faut rajouter 10% d'équins soit un total de 60% de gros bétail.

L'accueil de gros bétail « extérieur » a permis de maintenir une bonne charge animale sur des secteurs à priori moins exigeants et en zone intermédiaire.

Ce type d'élevage est nécessaire à l'entretien des pâturages de montagne : il permet de préserver la ressource fourragère mais aussi de « nettoyer » pour maintenir les espaces ouverts.

Il s'agit d'assurer une durabilité économique des élevages de bovins et d'équins et de maintenir leur niveau de transhumance indispensable à l'entretien des parcours de la montagne et des zones intermédiaires.

Aménager

Les estives accueillant du gros bétail sont rarement très bien équipées. Comme pour les estives laitières, il s'agit de fournir des équipements pour rendre ces estives attractives (désenclavements pour la surveillance et le rapatriement des bêtes blessées ou malades...) et des outils spécialisés (parcs de contention, clôtures, abreuvoirs...).

Repenser l'organisation et les services

Une vaste réflexion doit être engagée concernant la reproduction en estive, l'emploi de pâtres, la rédaction de règlements pastoraux adaptés, les choix à faire en concertation par rapport aux risques sanitaires...

Valoriser la viande bovine produite en estive par un label local, « montagne », ou « estive »

Les prix de vente de la viande bovine sont considérés comme très largement insuffisants. Ces élevages engendrent une faible valeur ajoutée car très dépendants des cours du marché mondial. Une réflexion est nécessaire pour valoriser cette production issue de la transhumance.

3. Faciliter l'installation et la transmission des fermes

75% des exploitants des vallées béarnaises de plus de 50 ans n'ont pas de suite certaine. Une prise de conscience et une volonté d'agir des collectivités et des éleveurs des vallées pour installer des jeunes, ont conduit à la création de la commission Transmission Installation Main-d'Œuvre (TIMO) au sein de l'IPHB.

La réflexion collective avance autour de différentes stratégies et des actions ont été réalisées, notamment un « audit patrimonial » pour évaluer la situation et proposer des actions communes ainsi qu'un film de sensibilisation pour libérer la parole et faire évoluer les visions.

La décision de transmettre son exploitation est un sujet qui relève de « *l'intime* », ce qui représente le frein principal à l'action. De plus, les voisins des cédants, enfermés dans un modèle agricole productiviste, privilégient l'agrandissement et maintiennent le plus souvent une pression très soutenue pour récupérer les terres qui se libèrent.

En raison d'un état d'esprit très fataliste sur l'avenir agricole et aussi de la perception critique des hors cadres familiaux, « l'insécurité » est ressentie à tous les niveaux : par le cédant avec reprise ou non, par le repreneur, par le voisinage... Pourtant, le territoire bénéficie d'atouts, avec notamment un vivier unique de candidats à l'installation parmi les nombreux bergers salariés. En outre, les systèmes agropastoraux du Haut-Béarn sont attractifs et sont restés majoritairement

Il s'agit de compléter les actions de nos partenaires pour favoriser, avec eux, le renouvellement des exploitations agricoles, afin de conserver du lien social et la dynamique de la vie locale dans les vallées, mais également pour préserver la qualité environnementale et paysagère de notre territoire.

Animer le réseau des médiateurs

transmissibles.

Poursuivre la mise en place des « groupes de médiation locale », composés de personnes-ressources de confiance, pour assurer une veille dans les vallées, accompagner les candidats au départ et à l'installation et mettre en valeur les réussites et leurs bénéfices pour le territoire.

Définir des parcours d'installation pastoraux

Accompagner et mettre en commun des outils et méthodes pour permettre la mise en place d'itinéraires d'installations, en particulier à destination des candidats hors cadre familial, en s'appuyant sur les atouts des exploitations transhumantes.







Du travail il y en a... Mais quand je décide d'embaucher, je sais deux choses : 1. mon salarié travaillera moins que moi... 2. le salaire que je lui verserai sera supérieur au mien!



Aider à mettre en place « Terranouste »

Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) appelée « Terranouste » est en cours de création. Cet outil d'accompagnement vise à organiser la réflexion pour trouver des soutiens et mobiliser du foncier agricole.

Célébrer la transmission

Proposer des animations dans les communes, auprès des partenaires, organiser des événements pour communiquer positivement sur la transmission et viser ce que l'Association des Éleveurs et Transhumants des Vallées Béarnaises définit à travers un slogan ambitieux : « Un départ, une installation ».

4. Reconquérir des zones intermédiaires

Depuis le début de la mécanisation en agriculture et l'exode rural, les parcelles trop pentues pour être exploitées par des engins de fauche, et souvent enclavées, ont été abandonnées et se sont embroussaillées.

Les zones de flancs de montagne, de contreforts valléens, dites « zones intermédiaires » ou « quartiers de granges/ bordes » sont de plus en plus délaissées. Elles se ferment, les capacités fourragères disparaissent, les risques d'incendies augmentent, le patrimoine bâti se dégrade et la biodiversité régresse.

La propriété foncière complique la gestion de ces secteurs car s'y mêlent parcelles privées et domaine communal. De plus, les nouveaux résidents secondaires qui ont transformé les granges, n'ont pas la même appréhension du risque lié à l'embroussaillement et sont insuffisamment présents pour entretenir leurs propriétés.

L'écobuage permet de continuer à entretenir certains secteurs : 95% des surfaces écobuées dans les vallées du Haut-Béarn se situent en zone intermédiaire. Cependant, la pression sociétale peu informée et très critique sur l'écobuage trouble profondément les acteurs locaux, de même que les risques « judiciaires ».

Ce sujet d'inquiétude n'est pas récent. Mais le diagnostic prospectif pastoral des vallées béarnaises de 2016 a fait ressortir de nouvelles préoccupations :

- · diminution croissante de l'utilisation de ces zones par les élevages locaux en raison de l'agrandissement des exploitations agricoles
- conditions d'utilisation (valeur fourragère, équipements, topographie...) jugées de moins en moins attractives pour du bétail « productif »
- changement climatique : les ronces et les fougères « poussent plus haut qu'avant ». La nature et les paysages se ferment, se « salissent » et la biomasse combustible s'accumule

Sur l'ensemble des communes de l'IPHB les zones intermédiaires représentent près de 12 000 ha, soit 12 % du territoire.

L'enjeu est de reconquérir ces espaces délaissés où des diagnostics multi-usages pourraient faire émerger de nouveaux projets de tous ordres, des installations agricoles, des plantations sylvicoles avec des espèces adaptées à l'évolution climatique et autres projets...

Organiser les analyses par commune pour fixer des objectifs

Engager une réflexion générale au sein de chaque commune, dans l'esprit des « diagnostics multi-usages » afin de :

- Déterminer les objectifs selon les secteurs : entretien par écobuage ou girobroyage, chargement... abandon
- Décider éventuellement de regrouper les propriétaires publics et privés au sein d'Associations Foncières Pastorales (AFP)
- Choisir d'engager des projets DFCI afin de pouvoir intervenir dans des secteurs sans perspective de réutilisation pastorale
- · Favoriser les ententes intercommunales si besoin

Débroussailler et équiper, conforter l'écobuage comme outil de gestion du territoire

- Poursuivre les écobuages, seule méthode permettant d'entretenir à faible coût de grands espaces :
 - * au niveau pastoral : pour régénérer l'offre fourragère
 - * au niveau patrimonial et paysager : pour maintenir les paysages ouverts
 - * au niveau de la sécurité : pour réduire les risques d'incendies
- Approfondir la connaissance sur le débroussaillage et procéder à des girobroyages dans des secteurs clés
- Équiper pour gérer, sécuriser et répartir les troupeaux : points d'eau, clôtures, barrières canadiennes, parcs de contention, sécurisation des zones rocheuses









Les gens ne réalisent pas que c'est grâce à nos activités traditionnelles qu'on a autant de fleurs et d'animaux... et nos splendides paysages!

Attirer du bétail dans un objectif de remise en valeur

- Encourager l'augmentation de la charge animale, en favorisant les « 4 dents » (brebis, vaches, chevaux, chèvres)
- · Accueillir du gros bétail « extérieur »
- Raisonner le choix du bétail le plus adapté à ces secteurs en déprise : bétail rustique, bétail non « productif », races locales (vaches béarnaises, chèvres pyrénéennes, juments, pottoks, poneys...)
- Adapter les dates de transhumance sur les estives basses pour accroître la pression pastorale : accès plus précoce au printemps et sur de plus longues périodes, allant jusqu'à permettre l'utilisation de ces zones intermédiaires pendant tout l'été
- · Agir par le prix des bacades

Les chiffres clés

- 69.000 hectares d'estives
- 150 cabanes pastorales dont 70 accessibles qu'à pied, avec 1h30 de marche en moyenne, jusqu'à 4 h
- 800 exploitations transhumantes
- 260 bergers dans les cabanes dont 30% de bergères
- 62 couples ou familles en estives
- 105 cabanes fromagères
- 300 tonnes de fromage produites en estive
- Cheptel transhumant:
 - 80.000 ovins
 - 25.000 bovins
 - 3.500 équins
 - 3.500 caprins
 - 3.000 ruches
- Les Pyrénées-Atlantiques au 1er rang national pour la production de fromage fermier au lait cru de brebis





Institution Patrimoniale du Haut-Béarn

Notre Contrat Forêt

La relance de notre filière bois en économie circulaire

Depuis 30 ans, les acteurs se sont mobilisés pour prendre en main la gestion concertée et en patrimoine commun de la forêt qui représente un tiers du territoire. C'est un élément structurant du paysage, une source de revenus pour les communes et une ressource renouvelable pour la filière économique locale et pour le chauffage des habitants. Elle rend également de nombreux services écosystémiques à travers la protection et le maintien des sols, la lutte contre les avalanches et les chutes de blocs, la régulation du cycle de l'eau et contribue au stockage du carbone.

3 M € de travaux ont été réalisés sur cette période. La réussite la plus remarquable est sans conteste la relance du débardage aérien par câble. De même, la concertation préalable, l'échange et la discussion ont permis d'intégrer les enjeux, et notamment la faune, dans tous les projets.

Pour autant, la situation actuelle de la forêt est particulièrement préoccupante : l'entretien de notre forêt est très faible, l'extraction du bois au plus bas, la fourniture de bois de chauffage pose question chaque année dans les communes, les relations entre les propriétaires et leur gestionnaire sont marquées d'incompréhension. Alors que notre forêt s'est accrue de 65% depuis 1865, les scieries s'approvisionnent dans d'autres régions, les entreprises locales de travaux forestiers doivent quitter les vallées et les entreprises de « câble » ont disparu. Le patrimoine forestier n'a jamais été aussi peu entretenu ce qui nuit à la bonne pérennité des peuplements forestiers et aux services rendus par la forêt.

Pour les communes propriétaires, la forêt est devenue une charge financière.

La forêt du Haut-Béarn possède toutefois de solides atouts pour l'avenir, par la présence d'une filière locale avec des bûcherons, des débardeurs, des transporteurs et une scierie par vallée. La qualité des bois est démontrée. Les propriétaires sont déterminés à entretenir et transmettre le patrimoine dont ils ont la charge en étant fiers du travail accompli.

Il importe de s'appuyer sur ces atouts pour relancer une véritable gestion forestière pragmatique au service de la forêt et du territoire, dans une démarche de développement durable et équitable et qui permette d'apporter des réponses locales aux enjeux énergétiques et climatiques.



Nos actions

Pour aller plus loin flashez ce QR CODE



Identifier, ensemble, la ressource forestière à mobiliser

La récolte de bois se concentre depuis de nombreuses années sur les mêmes secteurs desservis. Pour une bonne gestion du patrimoine, il importe de laisser ces secteurs se régénérer et de valoriser la ressource mûre dans d'autres parcelles.

Les représentants des communes et les acteurs locaux de la filière connaissent des peuplements de qualité non valorisés. Ces connaissances sont à prendre en compte et à intégrer dans les inventaires de coupes.

L'expérimentation du radar aéroporté (Lidar) sur 4 massifs forestiers a montré toute l'utilité de cet outil pour la connaissance de la forêt du Haut-Béarn (relief, pentes, essences, volumes...). Il est indispensable d'acquérir ces données Lidar sur tout le Haut-Béarn pour préciser la ressource et mieux intervenir en forêt.

Sur la base des connaissances locales et des données Lidar, les outils et modalités d'intervention les mieux adaptés (route, piste, câble mât, câble long, câble fixe...) seront choisis.

2. Programmer et financer nos coupes et travaux

La programmation pluriannuelle en commun des chantiers forestiers est indispensable pour maintenir, voire développer, les emplois et nos entreprises locales et garantir la bonne santé du patrimoine forestier.

Un programme opérationnel de coupes, basé sur les Plans d'Aménagement Forestier et complétés par les nouveaux secteurs identifiés par les professionnels, sera défini pour chaque collectivité. Il définira aussi les aménagements préalables et les outils spécifiques à mobiliser.

Un schéma de desserte et d'aménagements pour planifier et programmer la création des infrastructures et des chantiers câble sera établi en croisant ce programme pluriannuel de coupes avec les conditions de mobilisation des bois et avec les besoins et contraintes des transporteurs. Le contexte très particulier (nature du sol, pentes, talwegs, ...) de la forêt de montagne est à faire reconnaître pour le financement des infrastructures et des chantiers câble.

L'exploitation forestière en Haut-Béarn est soumise à de nombreuses contraintes : topographiques (parcelles accidentées et difficiles d'accès), climatiques (périodes d'exploitation limitées), et environnementales (tranquillité des espèces pendant les chantiers).

Pour la bonne gestion de nos forêts, ces spécificités nécessitent des réponses adaptées, à construire avec l'ensemble des partenaires institutionnels et métiers : relance du débardage par câble aérien, financements en proportion des surcoûts liés à la montagne...

Notre forêt est une richesse mais nous ne pouvons pas y accéder et nous nous approvisionnons ailleurs.

Pourtant la filière existe encore et des jeunes veulent travailler ici.





3. Rendre nos chantiers plus attractifs

La récolte du bois en montagne est un acte de gestion et une source de revenus pour les propriétaires et une activité économique pour les entreprises dont il convient de préserver les intérêts. Les coupes proposées doivent être plus attractives pour faire revenir les entreprises en montagne où les travaux sont plus coûteux (usure prématurée du matériel, distance et temps de reprise des bois, ...). C'est en renforçant leur rentabilité que l'on pourra poursuivre la sylviculture d'entretien, indispensable à la bonne santé de notre forêt.

Le choix des arbres (quantité, diamètre, qualité, éloignement des tiges les unes par rapport aux autres, distance et temps de traînage jusqu'à la place de dépôt...) détermine le bilan de la coupe pour le propriétaire et les entreprises. Nous devons optimiser ces choix pour que le jardinage de notre forêt justifie les investissements des professionnels de la filière.

Les calendriers de coupes fixés par les préconisations nationales (actuellement réduits à des rotations de 10 ans) sont trop courts pour permettre une récolte suffisante et une régénération satisfaisante de la ressource forestière en montagne. Le rythme des prélèvements doit donc être adapté au contexte de la montagne et permettre l'augmentation des prélèvements à l'hectare, le marquage d'arbres de qualité et de diamètres adaptés aux besoins des scieries, tout en allongeant la rotation des coupes pour laisser la végétation se reconstituer et garantir des temps de quiétude mieux adaptés pour la faune.

Le « Plan Câble » mené depuis 2004 a permis de réaliser 50 chantiers de débardage par câble aérien et d'acquérir de l'expérience et des enseignements à appliquer sur les prochains chantiers pour remobiliser des entreprises. Ces chantiers nécessitent un prélèvement minimal pour garantir leur équilibre économique, comme par exemple fixer un indice de prélèvement minimal de 1m3 de bois récolté par mètre linéaire de ligne de câble installé.

Des coupes économiquement intéressantes et des perspectives pluriannuelles permettront l'essor d'entreprises locales dans une démarche de développement durable et équitable.

4. Fiabiliser l'approvisionnement de la filière locale

La qualité de nos bois locaux a été démontrée par les instituts techniques et confirmée par de nombreuses réalisations (centres d'allotement des vallées, médiathèque de Laruns, collège d'Arette...).

L'utilisation du bois au plus près de son lieu de récolte, dans une démarche de circuit court est un enjeu fort pour l'avenir, par une réduction des coûts de transport et une minimisation des émissions de CO₂. Cela implique que la forêt du Haut-Béarn fournisse aux scieries la matière dont elles ont besoin.

Un moyen sécurisant pour les scieurs est d'établir des contrats pluriannuels pour leur garantir cet approvisionnement local. La réussite de cette démarche nécessite le suivi partagé de l'état d'approvisionnement et des volumes vendus par commune et livrés à chaque entreprise.

En complément des contrats d'approvisionnement qui ne suffisent pas à couvrir les besoins des entreprises, nous voulons conserver les modes de ventes classiques via les exploitants forestiers pour garantir l'approvisionnement des scieries locales.

Le développement de ce projet de filière à l'échelle du territoire permettra un résultat « gagnant-gagnant » pour les entreprises et les propriétaires. Il permettra aussi de développer la valorisation locale des bois grâce aux projets des collectivités et des valléens, dans un cercle vertueux.

5. Sécuriser l'affouage

Le Haut-Béarn compte 25 collectivités propriétaires de forêt pour une surface cumulée de près de 30 000 ha. L'affouage est une pratique ancestrale dans les vallées pour répondre aux besoins annuels en bois de chauffage des habitants. Dans le contexte de la transition énergétique, c'est une démarche vertueuse qui repose sur une ressource locale disponible et renouvelable.

Les besoins en affouage ne sont pas les mêmes d'une commune à l'autre et doivent donc être quantifiés pour faciliter leur approvisionnement. Les communes n'ont pas toutes la même ressource forestière disponible. Le partage de la ressource en solidarité et la mutualisation à l'échelle des vallées est donc à développer.

Dans une démarche de territoire, l'identification de l'ensemble des coupes prévues (volumes, essences, qualités), les besoins d'affouage et des scieries peuvent être identifiés pour organiser, en bien commun, la destination des coupes et répondre aux besoins de chacun.



Il est quand même plus logique et plus durable de se chauffer avec le bois de nos forêts plutôt que faire monter des camions de fioul dans nos villages.



6. Des plantations dans les zones intermédiaires

Le Haut-Béarn compte environ 12 000 ha de zones intermédiaires dont certaines peuvent être reprises en main dans une vocation forestière, par la plantation de nouvelles essences pour répondre aux besoins d'approvisionnement de la filière locale.

Les secteurs auxquels les communes souhaitent donner une vocation forestière sont à identifier (cartographie, inventaire parcellaire) et pour chaque site, les conditions du sol et du climat permettront de guider le choix vers les espèces les mieux adaptées intégrant les évolutions climatiques.

Sur la base des analyses des différents sites, un document de synthèse sera partagé à l'échelle du territoire. Des financements adaptés seront mobilisés et des chantiers de plantation seront programmés.

Ces secteurs pourront rejoindre le régime forestier en contrepartie de parcelles non boisées, non productives, inaccessibles, à « distraire » du régime forestier.

Les chiffres clés

- depuis 1865, jusqu'à nos jours le couvert forestier s'est accru de 65%
- aujourd'hui 30.000 hectares de forêts soumis au régime forestier (essences dominantes : hêtre et sapin)
- accroissement naturel: 4-5 m³/ha/an
- 2/3 en forêt de protection des milieux et des paysages (hors sylviculture)
- 1/3 de la forêt en sylviculture, prélèvement en m³/ha :

1994:3,17

2004: 0.47

2014:0.40

2023:0,28

- forte capitalisation du bois sur pied
- coupes mises en vente en 2023 : 1 % seulement de la surface est jardiné
- trois scieries en Haut-Béarn : une par vallée
- besoins annuels de 10 000 à 12 000 m³ de bois de charpente



Notre méthode : la Gestion Patrimoniale

Un état d'esprit, une façon de faire

Plus de 90% du territoire des collectivités membres de l'IPHB ont un statut communal, avec principalement des surfaces d'estives et de forêts. Cette singularité et l'identité historique des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous, consacrée par les Fors du Béarn au XI^{ème} siècle, sont des éléments majeurs dans la compréhension du lien qui unit les acteurs locaux au territoire et de leur profond attachement à la gestion en patrimoine commun.

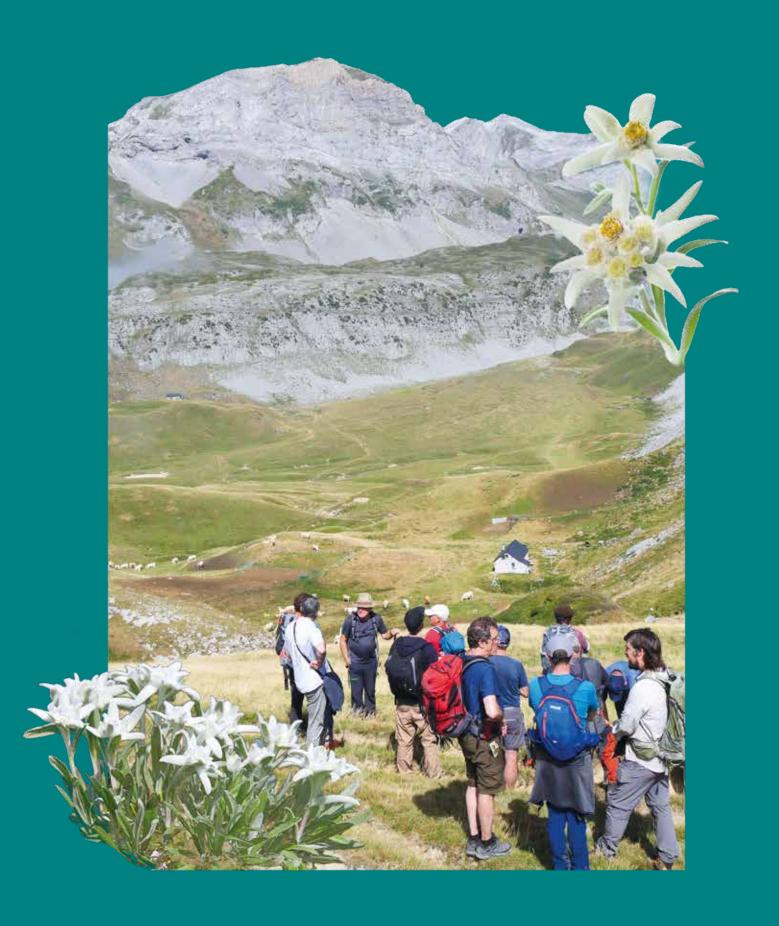
En Haut-Béarn, chacun se sent copropriétaire et coresponsable du territoire, de ses ressources et donc impliqué dans leur gestion en bien commun avec un objectif affirmé : conserver et valoriser le patrimoine pour mieux le transmettre aux générations futures. Ce mode de gestion a d'ailleurs façonné ce territoire et ses paysages, dont la qualité est aujourd'hui unanimement reconnue dans les inventaires environnementaux.

C'est dans cet esprit qu'a été créée l'IPHB en 1994, outil de réappropriation et de légitimation des acteurs locaux dans la gestion en patrimoine commun de leur territoire sur les domaines de l'agropastoralisme, de la forêt et plus largement de l'environnement.

Depuis 30 ans, le dialogue apaisé a permis l'adaptation et la réalisation de nombreux projets utiles à une meilleure valorisation du territoire et de ses ressources.

Cependant, la gestion en patrimoine commun apparaît comme un modèle fragile qui pourrait disparaître en raison de l'évolution de la société génératrice d'une perte de la connaissance des usages et des pratiques dans les vallées.

Il est donc crucial pour l'avenir des vallées de veiller à valoriser et transmettre la gestion en patrimoine commun et maintenir ainsi la chaîne vertueuse qui se perpétue depuis des siècles au service du territoire.



Nos principes

1. Se concerter, décider et agir

La gestion patrimoniale s'appuie sur 3 grandes règles :

- Renforcer l'identité de l'autre pour passer de bons contrats avec lui
- 2. Construire des structures faciles au désengagement pour susciter l'engagement
- 3. Susciter le désir qui qualifie l'engagement, plutôt que la contrainte qui le déqualifie

Elles fondent l'organisation des commissions de travail, du Conseil de Gestion Patrimoniale qui émet un avis en consensus et du Syndicat Mixte qui décide par vote.

Pour les sujets complexes qui nécessitent une concertation multi-acteurs approfondie, l'« *audit patrimonial* », aux règles de concertation sécurisées, reste l'outil de référence de la Gestion en Patrimoine Commun.



L'équipe de facilitation de l'IPHB, placée sous l'autorité des élus, fait l'interface sur tous les dossiers et le trait d'union entre les différents acteurs. Son approche pluridisciplinaire, transversale et systémique vient renforcer les faibles moyens des collectivités, tout en restant à disposition des autres partenaires. Sa force réside dans sa connaissance fine du territoire et sa proximité avec les élus et responsables professionnels.

Ses champs de compétences et ses savoir-faire doivent être renforcés par la nécessité de « faire savoir et de faire connaître ».

3. Soutenir les collectivités de montagne

Globalement, les moyens de nos collectivités sont à l'image des effectifs de population : 6 400 habitants sur 1 000 km². L'IPHB est devenue depuis 30 ans, « la communauté de montagne » qui propose un point de rencontre, un lieu de débat et de concertation, où se construit la solidarité montagnarde. Elle met à disposition des collectivités les plus démunies des moyens d'expertise et d'ingénierie au travers de prestations intellectuelles et techniques, d'assistance à maître d'ouvrage voire de délégation de maîtrise d'ouvrage.





L'équipe IPHB,
ils connaissent tout le monde,
nous aident à monter
les dossiers, sont toujours à
nos côtés pour trouver des solutions...
ils font même voler
des vaches!

p 32



Tous dans le même bateau, avec des désaccords et des divergences, mais tous là parce que l'on tient à notre territoire et il faut essayer de le préserver.



4. Être en appui pour les professionnels

L'IPHB est le lieu d'expression des besoins des professionnels de l'agropastoralisme et de la forêt et permet la cohérence avec les différents enjeux environnementaux. Ce 5ème Contrat renforce les compétences techniques spécifiques sur le pastoralisme (la sécurité pastorale, la protection des troupeaux, le réseau de radiotéléphonie, le suivi de la qualité de l'eau, le sauvetage des animaux blessés, les héliportages, le muletage...) et la gestion forestière (instruction des coupes dans le respect des enjeux, débardage aérien...).

De plus, ce 5ème Contrat intègre les nouveaux besoins exprimés lors des diagnostics inter-valléens pastoraux et forestiers réalisés lors du programme précédent.

5. Construire des partenariats

Les statuts de l'IPHB fixent comme objectif la mise en cohérence des projets pastoraux et forestiers en lien avec les enjeux environnementaux.

Cette mise en cohérence s'exprime au niveau de nombreux partenariats qui génèrent des synergies et font une large place à la mutualisation, comme les actions menées avec l'enseignement agricole et forestier, avec les hydrauliciens, et avec les institutions en charge du pastoralisme, de la forêt et de l'environnement.

6. Reconnaître et renforcer les bienfaits de la gestion en bien commun

Nos territoires sont quasi exclusivement communaux. Depuis des siècles, la mise à disposition de l'herbe, de l'eau et du bois (affouage...) est décidée localement de façon participative, en « gestion en bien commun ».

Ces usages relèvent d'une culture orale. Ils ont toutefois engendré un droit coutumier opposable.

De plus, ils procurent des bienfaits pour la gestion durable des territoires. Or, ils se heurtent aux modèles économiques, administratifs et juridiques contemporains, ainsi qu'aux évolutions sociétales. Ils sont donc à revisiter et à mettre en exergue au travers de nouveaux outils co-construits, pour prévenir, anticiper et gérer des ruptures et des tensions locales.

Revivifier la gestion en bien commun présente de multiples intérêts locaux, départementaux, régionaux, à l'échelle du massif et certainement au-delà.



NOTRE ORGANISATION

Pour se concerter, décider et agir

Le Conseil de Gestion Patrimoniale (CGP)

La concertation

COLLÈGE DES ÉLUS

- * 8 maires
- * 2 conseillers départementaux
- * 1 conseiller régional

COLLÈGE DES VALLÉENS

- * 3 bergers
- * 1 exploitant forestier
- * 2 chasseurs
- * 2 associations de protection de la nature
- * Chambre d'Agriculture
- * Chambre de Commerce et d'Industrie
- * Chambre des Métiers
- * Association Départementale des Accompagnateurs en Montagne
- * Association de Sauvegarde de la Race Bovine Béarnaise
- * Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)
- * Association des Communes Forestières
- * Electricité de France EDF
- * Société Hydro-Electrique du Midi (SHEM)
- * Syndicat d'Élevage Équin : d'Ossau et d'Aspe
- * Fédération des Associations Foncières Pastorales et GP 64
- * Entreprise Bois et Matériaux d'Ossau (BMO)

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

* 6 représentants des administrations d'État et établissements publics

(Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie, DDTM, ONF, DDPP, OFB, DREAL)

- * 1 représentant du Parc National des Pyrénées
- * 2 représentants des services du Conseil Départemental et du Conseil Régional
- * Centre Départemental de l'Élevage Ovin
- * Lycée des Métiers de la Montagne Oloron
- * Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le Syndicat Mixte du Haut-Béarn

La décision

AVIS

COMMUNES (21 délégués)

- * Accous
- * Arette
- * Aramits
- * Aste-Béon
- * Aydius
- * Béost
- * Bielle
- * Bilhères-en-Ossau
- * Castet
- * Cette-Eygun
- * Eaux-Bonnes

- * Escot
- * Gère-Bélesten
- * Issor
- * Laruns
- * Lées-Athas
- * Lescun
- * Lourdios-Ichère
- * Louvie-Soubiron
- * Sarrance
- * Urdos

COMMISSIONS SYNDICALES (4 délégués)

- * Haut-Ossau
- * Bas-Ossau
- * Bielle-Bilhères
- * Bielle-Bilhères-Laruns

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

* 4 conseillers départementaux

CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE

* 4 conseillers régionaux

L'équipe technique

La préparation et l'action

- * 1 directeur
- * 1 secrétaire
- * 1 attachée
- * 1 ingénieure SIG
- * 3 animateurs patrimoniaux

p 34



« bes grands espaces qu'accupe une nature généreuse et magnifique peuvent être gérés, dans le cadre du droit, par les populations qui les ont toujours habités»

Professeur Henry OLLAGNON – AgroParisTech Chaire « Gestion du vivant et Stratégies patrimoniales » - 1991

« Nous voulions un instrument de gestion qui ne puisse pas échapper à l'expression démocratique des vallées »

Jean LASSALLE, Conseiller Général du canton d'Accous, Maire de Lourdios-Ichère - 1994

«Je voudrais que notre signature scelle notre engagement commun dans une ère nouvelle, faite de travail et de dialogue, de respect mutuel et de paix retrouvée »

Michel BARNIER. Ministre de l'Environnement - 1994

« Les houmes et les femmes qui vivent ici ne sont pas les spectateurs passifs d'un paysage, certes absolument admirable, mais ils sont aussi les acteurs de la préservation de leur patrimoine naturel » Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable - 2003

- « L'IPHB est au cœur des vallées. Elle nous donne la parole et fait remonter les besoins des gens. Pour nous c'est une tribune, un lieu indispensable. » Joseph PAROIX, berger - 2007
- « Le Haut-Béarn est pour nous emblématique des situations des montagnes du monde »
 Pierre GONDARD, Association des Populations des Montagnes du Monde 2010
 - « C'est ici que s'est construit notre avenir, que l'immense chantier de modernisation de notre métier s'est concrétisé »

Julien LASSALLE, berger - 2013

« Nous avons compris qu'il y avait beaucoup à faire pour garder des montagnes vivantes, que le maintien de l'activité pastorale nécessite un ensemble de soutiens et de services »

Barbara LUECKE, Commission Européenne - 2017



Institution Patrimoniale du Haut-Béarn

L'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn regroupe les collectivités de la montagne béarnaise et fédère LES ACTEURS DU TERRITOIRE.

Avec les services de l'Etat, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, ils conçoivent ENSEMBLE l'avenir de la vie des vallées avec une responsabilité sociétale et environnementale engagée, pour aborder le plus vertueusement possible les enjeux de demain.

Les partenaires rassemblés au sein de l'IPHB font le pari optimiste et gagnant de maintenir les relations ancestrales harmonieuses entre l'homme et la nature dans le Haut-Béarn.

HAUT-BEARN 2030

5ème contrat d'application

Validé par le Conseil de Gestion Patrimoniale du 23 mai 2024 Voté par le Syndicat Mixte du Haut-Béarn du 12 novembre 2024

Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises



Le Président

Robert CASADEBAIG



Le Préfet

√ Julien CHARLES



Le Président

1

Alain ROUSSET



Le Président

Jean-Jacques LASSERRE



Une cogestion du vivant

Suite à une décennie très mouvementée autour de la question de l'ours, une approche très globale pour gérer le territoire en commun, dans toute sa complexité et avec l'ensemble des acteurs a été mise en place.

Les valléens ont retrouvé leur place d'acteur premier pour décider de l'avenir de leur territoire, en coresponsabilité avec les autres acteurs concernés

Ce processus permet de trouver les meilleurs équilibres entre les 3 pillers interdépendants : l'économie le social et l'environnement

La gestion en patrimoine commun?

Dans les années 1990, Henry OLLAGNON, professeur à AgroParisTech, définit le patrimoine commun en rajoutant aux biens matériels visibles (la forêt, l'herbe, le paysage...) des biens immatériels, peu visibles auxquels les habitants d'un territoire s'identifient (la culture, les pratiques ancestrales, etc).

Tous les éléments, matériels et immatériels, « font patrimoine » et forment un ensemble singulier, auquel les valléens s'identifient et autour duquel s'organise la communauté du territoire pour le gérer en commun.

Des exemples dans le monde

Plusieurs exemples de gestion en bien commun ont été étudiés par les scientifiques : des villages japonais, anglais, himalayens au Népal, des pâturages alpins en Suisse, des tribus berbères au Maroc, des communautés des Andes...

La bibliographie permet d'apprécier les bienfaits de cette gouvernance.

Les scientifiques constatent des similitudes entre ces différents systèmes. Ces communautés, conscientes de leurs responsabilités, ont géré leurs ressources sans surconsommation ni dégradation de l'environnement afin de les transmettre de génération en génération.

Les membres de la communauté administrent eux-mêmes plus durablement leurs biens communs qu'un suzerain ou un niveau supérieur de gouvernement, car cette voie est de nature à enthousiasmer les habitants pour préserver leurs richesses qui sont d'intérêt local, mais qui bénéficient aussi aux niveaux régional, national et international.

De plus, l'approche commune dans la gestion mobilise des valeurs de **coopération**, de **solidarité** et de **préservation**.



Institution Patrimoniale du Haut-Béar

La gestion en patrimoine commun

Un mode de gouvernance millénaire dans l'IPHB

Une démocratie bien avant l'heure

Depuis le Moyen-Age jusqu'à la Révolution française, les haut-béarnais ont bénéficié d'une grande autonomie pour gérer leurs biens communs : les Fors étaient des chartes, des textes de lois, qui garantissaient l'auto-administration locale.

Ces fors ont joué un rôle important dans le développement de l'identité et de la culture béarnaises. Ils sont le symbole de la liberté primitive des communes béarnaises.

Les habitants des vallées n'ont jamais privatisé leur territoire et cette mentalité d'auto-gestion est profondément

La création de l'Institution Patrimoniale en Haut-Béarn constitue la suite naturelle

Les biens communs ?

En Haut-Béarn, le territoire et ses ressources sont des « biens communs » aux habitants. En fait, tout habitant de la commune en est copropriétaire.

Pour être appelés « biens communs », il faut aussi que ces ressources en accès partagé soient gérées collectivement ou par une structure de gouvernance.

L'objectif est de répartir équitablement la ressource et entretenir le territoire pour le transmettre en bon état aux générations futures

En Haut-Béarn, les ressources sont surtout les estives et la forêt.

Les structures de gouvernance sont les Conseils Municipaux ou les Commissions Syndicales (gestionnaires pour les communes qui possèdent des terres en indivision).

La gestion en bien commun nécessite donc :

- · une communauté définie de copropriétaires
- · des ressources en accès partagé
- · une communauté qui définit ses règles de gestion.

Pour simplifier, il s'agit finalement d'un territoire géré par les locaux pour les locaux, dans une optique de durabilité des ressources et de qualité de vie sur le territoire.

L'histoire a fait émerger un droit coutumier.

8 siècles de gestion en patrimoine commun Une démocratie locale participative en action

XIIIème siècle Fondation



For d'Ossau : 1221 For de Barétous : 1225 For d'Aspe : 1247

« Le vicomte doit jurer qu'il leur sera bon Seigneur et loyal, les gardant saufs et leur tenant leur fors et coutumes tels qu'en la présente Charte ils sont ci-dessous écrits » 1994 Re-fondation

INSTITUTION PATRIMONIALE DU HAUT-BÉARN

CHARTE

de
DEVELOPPEMENT DURABLE
des
VALLEES BEARNAISES
et de
PROTECTION DE L'OURS

Ossau . Aspe . Barétous

« Passer de la contrainte au contrat » Michel BARNIER, octobre 1993

Patrimoine, histoire, culture, identité

Préserver, valoriser, pérenniser le patrimoine historique, culturel et identitaire du territoire

Les forces de l'histoire et de la culture forgent les racines de l'identité béarnaise. Elles représentent de véritables catalyseurs d'énergie, composantes de mobilisation des acteurs du territoire. Elles constituent un ciment de cohésion territoriale pour la réalisation de projets ambitieux en traitant tous les enjeux

Il semble aussi évident que le territoire n'est pas à l'abri de la « standardisation » ambiante et qu'il doit y faire face en conséquence, en pérennisant voire en renforçant ses spécificités, mais aussi en communiquant sur celles ci et en les valorisant

Placer la culture et l'identité au cœur de la gestion des richesses patrimoniales

Par la promotion de la gestion en patrimoine commun, au plus près des valléens, qui apparaît comme le mode le plus adapté et qui les place au centre du projet de territoire et des modes d'action.

Approfondir les connaissances sur notre patrimoine

S'appuyer sur les savoirs des acteurs locaux pour alimenter une base de données cartographique, toponymique et textuelle sur les estives, les forêts, les éléments remarquables de notre patrimoine ...

Assurer la transmission de l'histoire et des savoirs

Pour assurer la continuité des connaissances et savoir-faire.

Communiquer et échanger sur les pratiques, les usages et l'histoire du territoire

Si les qualités des paysages et de l'environnement du Haut-Béarn, sont unanimement reconnues, es pratiques, les usages du territoire et les savoir-faire traditionnels sont souvent mal connus voire méconnus.

Ainsi, un fort besoin de communication et d'information se percoit sur le territoire.

Assurer la diffusion de messages communs

En choisissant des thèmes de communication pertinents et percutants pour contribuer à valoriser le territoire et les actions engagées dans nos vallées.

Communiquer et échanger sur les réalités et les modes d'action dans nos vallées et notre mode de gouvernance

Dans nos vallées et au-delà